

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 3 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 3 mai à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/04/2022

Date d'affichage 28/04/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (arrivée à 21h35), Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h57).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élu secrétaire de séance.

1 : DÉLIBÉRATION 2022-041 : RENOUELEMENT TRACTEUR TONDEUSE

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose : Le tracteur tondeuse de la commune date de 2009 et commence à occasionner des frais d'entretien importants.

C'est pourquoi il est prévu de le changer en 2022. Trois devis ont été demandés mais seulement deux entreprises ont répondu :

	LESIEUR	BREILLON BERTRON
Tracteur ISEKI 1,37 m de coupe	28 200 € TTC	
Tracteur GRILLO 1,26 m de coupe		27 900 € TTC

La reprise de l'ancien tracteur est de 3500 € TTC par l'entreprise LESIEUR et n'a pas été définie par l'entreprise BREILLON BERTRON.

En sachant que l'entreprise LESIEUR fera la mise en service en partenariat avec le garage LERICHE de notre commune et que l'entretien sera assuré par ce dernier.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le devis de l'entreprise LESIEUR pour un montant de 28 200 €.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire. Madame Alexandra FOUCAULT n'était pas présente lors du vote de cette délibération.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : DÉLIBÉRATION 2022-042 : TARIF LOCATION DES CHAISES

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : La commune possède des anciennes chaises de la salle des fêtes qui sont actuellement louées dans l'état de temps en temps au prix de 0,20 centimes par chaise.

Ces chaises sont à venir chercher sur place et à ramener le lundi matin, en présence de l'agent technique de la commune.

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le tarif à 0,60 € par chaise.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire. Madame Alexandra FOUCAULT n'était pas présente lors du vote de cette délibération.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

3 : DÉLIBÉRATION 2022-043 : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : Afin de compléter l'équipe d'animateurs présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- Camps du 11 au 15 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 18 au 22 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs
- Camps du 25 au 29 Juillet : 1 Responsable et deux animateurs

Un des animateurs permanents est volontaire pour assurer les 3 camps. Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 animateur du 11 au 29 Juillet
- 1 animateur du 11 au 15 Juillet et du 25 au 29 juillet
- 1 stagiaire BAFA du 6 juillet au 5 août
- 1 animateur du 6 juillet au 5 août + 30 et 31 août

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut (sur une base de 9 heures) :

- Animateur diplômé BAFA	60,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	50,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	80,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	70,00 €

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 20 € brut par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces rémunérations.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

4 : DÉLIBÉRATION 2022-044 : REMUNÉRATION PERSONNEL CENTRE DE LOISIRS DURANT LES CAMPS D'ÉTÉ

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : Lors des camps d'été, il faut un responsable ayant soit le BAFD ou le BPJEPS.

Etant donné que la directrice reste présente au centre de loisirs, c'est un animateur ayant ce diplôme qui partira sur les 3 camps du 6 juillet au 29 juillet.

Dans ce cadre, une rémunération supplémentaire de 15€ brut/ jour et 20 € brut/ nuitée sera ajoutée sur sa fiche de paie.

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces rémunérations.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

5 : DÉLIBÉRATION 2022-045 : TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose :

Tarifs accueil extrascolaire :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient >1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient>1000 €
Journée vacances ou mercredi	5 €	6 €	6 €	7 €
Demi-journée vacances ou mercredi	2.50 €	3.50 €	3 €	4 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Garderie matin	0.50 €	0.90 €	0.60 €	1 €
Garderie soir	0.60 €	1 €	0.70 €	1.10 €
Dépassement par ¼	5 €	5 €	5 €	5 €
Participation sortie	5 €	5 €	6 €	6 €

Tarifs périscolaires :

	Quotient<1000 €	Quotient >1000 €
Garderie matin	1 €	1.10 €
Garderie soir	1.10 €	1.20 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit
Dépassement par ¼ d'heure	5 €	5 €

Les enfants habitants hors Commune scolarisés à Beaulieu-sur-Oudon paieront le tarif Commune.

Proposition : Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 : DÉLIBÉRATION 2022-046 : ENFOUISSEMENT FIBRE ROUTE DE LA GRAVELLE

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'entreprise SOGESTREL a pris contact avec notre commune pour déployer la fibre sortie du bourg route de La Gravelle.

Etant donné qu'une partie de l'enfouissement n'a pas été prévue lors des travaux d'aménagement du bourg 3^{ème} tranche, l'entreprise nous a proposé de mettre 2 poteaux téléphoniques.

Afin d'être cohérent par rapport aux travaux déjà effectués, deux devis ont été réalisés pour l'enfouissement de la fibre sur cette portion de route.

	ELITEL	SARL WTP
Travaux enfouissement suivant réseaux	9858 € TTC	
Travaux enfouissement par les parterres		4702.32 €

Proposition : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise WTP pour réaliser ces travaux.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Pour	12	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 : QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10h15 place des Anciens Combattants, 10h30 au monument aux Morts puis 11h30 à la salle de la Moisson.
- Repas des aînés le 22 mai : tarifs 60-65 ans 10 €, gratuit pour les 65 ans et plus.
- Lancement projet PEDT le 23 mai à 20 heures salles des fêtes.
- Portes ouvertes école de l'Oudon le 20 mai de 16h30 à 19 heures.
- Rencontre des Beaulieu de France le 10-11 septembre à Beaulieu/Layon.
- Stationnement terrain de football : les gens doivent se discipliner pour ne pas gêner les riverains.
- Elections législatives du 12 et 19 juin : planning des horaires prévu.
- Travaux de l'étang prévu fin mai début juin par l'entreprise WTP.
- Suite aux difficultés rencontrées lors du scrutin pour les élections présidentielles et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir, le conseil municipal demande à ce que les délais de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorés, à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après la fin officielle de la campagne électorale précédant le scrutin.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 7 juin 2022, 1er juillet 2022, 6 septembre 2022, 7 octobre 2022, 8 novembre 2022, 9 décembre 2022.

Séance levée à 22h17